



# ville de vitry sur seine

## DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES

ANNÉE 2022  
4<sup>EME</sup> SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Question n°2

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

### **OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2021, DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Le Compte Administratif 2021 retrace l'exécution du Budget 2021 (*Budget Primitif 2021, Restes à réaliser 2020, Budget supplémentaire 2021, Décision modificative 2021*). Au regard des prévisions en dépenses et en recettes, ce compte constitue un bilan de l'exercice terminé.

Le Compte Administratif 2021 permet également de dégager les résultats dans chaque section qui structure la budget communal (*section de fonctionnement et section d'investissement*), pour le budget principal ainsi que les budgets annexes de la Commune (*budgets du centre médico-psycho-pédagogique, de la restauration municipale, du centre municipal de santé, du cinéma municipal*).

Pour 2021 ces résultats d'exécution sont les suivants (*y compris reports et résultats affectés de n-1*) :

RESULTAT CUMULE	VILLE	CMPP	RESTAURATION	CMS	3 CINES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	19 456 788,27	-562 346,69	- 366 703,36	- 133 561,83	13 909,69	18 408 086,08
INVESTISSEMENT	- 10 206 724,45	37 211,30	- 16 996,80	- 48 167,97	7 568,33	- 10 227 109,59
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>+ 9 250 063,82</b>	<b>- 525 135,39</b>	<b>- 383 700,16</b>	<b>- 181 729,80</b>	<b>+ 21 478,02</b>	<b>8 180 976,49</b>

La tenue de la comptabilité de l'ordonnateur, retranscrite dans le Compte Administratif (*excédent ou déficit de clôture 2020, solde d'exécution de l'exercice 2021, restes à réaliser, solde d'exécution y compris les restes à réaliser et résultats antérieurs affectés*), est conforme à la tenue de la comptabilité de Madame le receveur municipal de Vitry-sur-Seine, comptable de la Commune, telle que retranscrite dans le Compte de Gestion, au titre du budget principal, ainsi que des Budgets Annexes (*centre médico-psycho-pédagogique, restauration municipale, centre municipal de santé et cinéma municipal*). Cette concordance entre les deux comptabilités vient ainsi parfaire la bonne tenue de comptes de la Commune.

Comme chaque année depuis le Compte administratif 2019, un rapport détaillé, annexé à la présente note de synthèse, décrit les réalisations de ce Compte Administratif par section (fonctionnement/investissement), par type (dépenses/recettes) et par chapitre. Ainsi, l'ensemble de ses éléments d'appréciation viennent parfaire l'information des membres élu.es du Conseil municipal.

Concernant le Centre Médico-Psycho-Pédagogique, dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire, la commune a été informée du « maintien des financements des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux en période de sous-activité, voire de fermeture temporaire ». Un versement compensatoire s'effectuera sur la base du Budget 2021, une fois transmis à l'autorité de financement, selon les règles de droit commun (choix de la ville) au cours de l'exercice 2023.

La Crise sanitaire a également impacté l'activité des budgets annexes de la Restauration et du Centre Municipal de Santé, qui présentent tous deux un déficit. Pour le budget de la Restauration, les recettes de fonctionnement 2021 ont été nettement inférieures à la prévision, notamment les produits des usagers, alors que les dépenses de fonctionnement 2021 ont connu une réduction plus faible, notamment pour l'achat des repas. Pour le budget du CMS, le déficit s'explique par la baisse d'activité de 2020, se traduisant par un résultat reporté de fonctionnement négatif (-393 166 €). Car le résultat de l'exécution de fonctionnement 2021 a été positif (+259 604 €). La reprise de l'activité pour ces deux budgets permettra de combler les déficits.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le Compte administratif 2021.